

INSTRUCTIONS DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTATION

UNE STRATÉGIE NATIONALE POUR L'ÉRADICATION DE LA TREMBLANTE

PROBLÈME :

Au cours des six dernières années, à savoir depuis la découverte de l'EBS au Canada, les éleveurs canadiens de moutons et de chèvres n'ont pas eu accès aux marchés des États-Unis ou du Mexique.

ACTION RECOMMANDÉE :

La petite industrie canadienne des ruminants demande un soutien pour effectuer une étude de prévalence de la tremblante. Depuis 2003, l'industrie a travaillé avec diligence pour réévaluer ces marchés et un de nos obstacles les plus importants est notre incapacité d'établir des dates d'éradication de la tremblante. Un plan d'affaire développé pour étudier cette prévalence se trouve en annexe. *Déterminer la prévalence de la tremblante est très important. Cela permettra à l'industrie de concentrer les ressources, de développer un plan d'éradication et de cibler une date pour être reconnue comme étant libre de tremblante par l'OIE.*

Il doit aussi y avoir plus d'emphase au sujet du rétablissement des exportations de petits ruminants vers les États-Unis et le Mexique. Cette industrie a perdu des sommes considérables depuis 2003. L'exclusion des petits ruminants par la USDA (*United States Department of Agriculture*) aux États-Unis était discutable puisque les moutons et les chèvres ne contractent pas l'EBS naturellement. À chaque proposition subséquente de changements de règlements permettant aux ruminants canadiens d'avoir accès aux marchés des États-Unis et du Mexique, des demandes ont été faites pour inclure les petits ruminants. Cependant, l'industrie a été exclue des deux premiers processus de changements de règlements. L'industrie s'est interrogée au sujet de la raison pour laquelle les petits ruminants n'avaient pas fait partie du deuxième règlement. Nous nous sommes faits dire par les négociateurs que les petits ruminants seraient inclus dans une troisième ronde de changements de règlements. Nous avons récemment découvert que cela n'est pas le cas et qu'il n'existe pas de calendrier pour les petits ruminants.

LOGIQUE SOUTENANT LA RECOMMANDATION :

- Depuis que la présence de la tremblante dans nos troupeaux limite l'accès de l'industrie aux marchés internationaux, déterminer sa prévalence au Canada et développer un plan d'éradication est primordial. Chaque jour où l'industrie ne peut exporter se traduit par des pertes de ventes et nécessitera une période accrue pour rebâtir notre position sur le marché. La petite industrie du ruminant croit que ce travail va dans le même sens que l'engagement du ministre à promouvoir l'accès à l'industrie agroalimentaire du Canada et du développement du *Secrétariat d'accès au marché*.

- Assurer que les producteurs canadiens aient accès aux marchés internationaux pour leur génétique et que celle-ci bénéficie la production interne aussi. La fermeture de la frontière a eu des retombées sur la capacité de l'industrie à satisfaire la demande interne. Depuis 2004, l'industrie du mouton a vu son cheptel baisser de 100,000, se traduisant par une chute de 8 pour cent du nombre d'agneaux transformés au Canada. Ceci se produit alors que la demande d'agneau au Canada a augmenté de 10 pour cent. *C'est pourquoi il est impératif qu'une emphase importante soit accordée au rétablissement de l'exportation des petits animaux ruminants.*
- Tant que la tremblante demeure présente dans notre cheptel national, les producteurs canadiens seront confrontés à des situations de bien-être et économiques liées à la maladie et à des actions commerciales qui auront des retombées sur d'autres espèces. La surveillance et l'éradication de la tremblante fait partie de la Stratégie nationale sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage.

LE COÛT DE LA TREMBLANTE

- Depuis 1999, 10 millions de dollars ont été alloués à des programmes et à des initiatives qui visent à éradiquer la tremblante au Canada. Il faut préciser que la plus grande part de cette somme est allée vers l'éradication ponctuelle plutôt que vers un programme organisé comme celui qui est proposé.
- Malheureusement, la fermeture de la frontière en 2003 a eu des conséquences majeures sur l'industrie avec des pertes importantes de revenus. Ces conséquences continuent de se faire sentir aujourd'hui, plus de six ans après la fermeture initiale. À cause de la fermeture des frontières, on estime que le Canada a perdu environ 2 millions de dollars par an depuis 2003. Aujourd'hui, ce montant atteint 10 millions de dollars en pertes de revenus.
- De même, les États-Unis ont investi un montant important de fonds dans des programmes d'éradication de la tremblante. Des rapports venant des États-Unis démontrent que l'industrie américaine perd environ 20 millions de dollars annuellement.

CE QUE LES AUTRES PAYS FONT

- Les États-Unis travaillent depuis plusieurs années à l'éradication de la tremblante à l'aide d'un programme bien structuré à multiples facettes. Ces facettes incluent un programme de certification des troupeaux, un programme d'éradication et de compensation des troupeaux affectés par la tremblante, un programme inter États réglementé d'identification des moutons et des chèvres, et un programme national de surveillance. L'administration américaine alloue 18.6 millions de dollars annuellement à son initiative d'éradication de la tremblante. Par le biais de ces initiatives, les États-Unis ont établi l'objectif de ne plus être affecté par la tremblante d'ici 2017.
- La Grande-Bretagne a développé le *National Scrapie Plan* (NSP) pour protéger la santé animale et publique. Il réduit et éventuellement éradiquera la tremblante. Le NSP a débuté en 2001 avec le *Ram Genotyping Scheme for Purebred Flocks*. Ce programme fait le génotypage des béliers des troupeaux pur sang enregistrés avec un organisme d'élevage. Il se concentre sur l'élevage pour augmenter le niveau d'allèles (ARR) résistants à la tremblante et réduire le niveau d'allèles susceptibles (VRQ). Depuis 2001, le NSP a été supplémenté par d'autres plans et initiatives comme la *Compulsory Scrapie*

Flocks Scheme – un programme de compensation pour les troupeaux affectés par la tremblante. D'autres projets incluent un projet d'enregistrement des troupeaux et un sur le génotypage de la semence.

- L'Irlande du Nord a le *Northern Ireland Scrapie Plan* (NISP). L'objectif du NISP est de réduire l'incidence des EST (encéphalopathies spongiformes transmissibles) chez le mouton, d'augmenter la résistance génétique des moutons aux EST et éventuellement d'éliminer la tremblante du cheptel national. Le NISP est une initiative volontaire à long terme qui consiste en divers plans de génotypage pour augmenter la résistance génétique des moutons aux EST. Ce programme est composé d'un plan de génotypage des béliers, d'un programme de génotypage des brebis et du plan obligatoire contre la tremblante.
- Seules la Nouvelle-Zélande et l'Australie sont considérées exemptes de la tremblante.

Fédération canadienne du mouton

La Société canadienne des éleveurs de moutons

Canadian Cooperative Wool Growers

Fédération canadienne nationale de la chèvre

Canadian Livestock Genetics Association

Le 9 juin 2009

CONTEXTE

L'industrie canadienne des petits ruminants est représentée par trois organismes nationaux : l'Association canadienne des éleveurs de moutons (ACEM), la *Canadian Cooperative Wool Growers* (CCWG), la Fédération canadienne nationale de la chèvre (FCNC), la *Canadian Livestock Genetics Association* (CLGA) et la Fédération canadienne du mouton (FCM). Ces organismes travaillent sans relâche pour représenter l'industrie canadienne du mouton constituée de 11,000 producteurs produisant 789,500 agneaux annuellement pour une valeur de 125 millions de dollars.

La tremblante est une maladie génétique du mouton et de la chèvre qui peut être contrôlée au Canada en prêtant attention à la prévention et à l'élevage des producteurs individuels. Contrairement aux autres pays, les industries canadiennes du mouton et de la chèvre avaient une réputation enviable concernant la tremblante. Cette position favorable résulte de mesures rigoureuses établies à l'intérieur du cheptel où la tremblante a été détectée. Néanmoins, lors des sept dernières années, à cause de ressources mal allouées, l'approche canadienne pour l'éradication de la tremblante n'a pas suivi la cadence des autres pays (par exemple l'UE et les États-Unis). Ces deux industries désirent continuer à jouer un rôle prédominant pour aider les producteurs à déterminer la présence de la tremblante dans leurs exploitations et à minimiser le risque d'introduction de la maladie dans les troupeaux exempts de la maladie.

Une détection adéquate des encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST) chez les petits ruminants a été identifiée comme étant une barrière tarifaire avec les États-Unis. Il s'agit de la raison officielle de l'interdiction d'exportation des moutons et des chèvres du Canada vers les États-Unis. Avant la fermeture des frontières, le commerce des agneaux vers les États-Unis représentait jusqu'à 20 % de notre production annuelle. En 2002, les petits ruminants exportés du Canada totalisaient 12.5 millions de dollars, une valeur qui aurait augmenté de 71 % si la frontière n'avait pas été fermée en 2003. En 2007, le Canada mettait un nouveau règlement en place permettant l'entrée des géniteurs en provenance des États-Unis. Cette provision est en place depuis deux ans maintenant. Elle avait été instituée dans l'espoir que les États-Unis allaient faire de même.

L'administration américaine a mis en place et financé un programme national agressif d'éradication de la tremblante. 18.6 millions de dollars ont été alloués aux initiatives suivantes :

1. Du personnel épidémiologique permanent – *Animal and Plant Health Inspection Service* (APHIS) – dédié à la mise en oeuvre de ce programme
2. Du personnel d'inspection APHIS permanent pour la récolte d'échantillons de surveillance de la tremblante
3. Des incitatifs financiers aux producteurs pour qu'ils soumettent des échantillons.

4. Conformité et fonds disponibles pour les frais de diagnostics de laboratoires.
5. Un programme adéquat d'identification des moutons et des chèvres pour la surveillance de la tremblante (étiquettes et base de données).
6. Indemnité financière pour le dépeuplement des animaux.

La position des États-unis concernant la reprise du commerce est que le Canada doit développer et mettre en place un programme d'éradication de la tremblante similaire au leur, incluant un programme de surveillance national approprié. Cette position s'appuie sur le concept qu'en l'absence d'un programme de surveillance de la tremblante, les moutons et les chèvres au Canada pourraient être porteurs de l'EBS (encéphalopathie bovine spongiforme). Il faut également souligner que certains pays d'Amérique du Sud (par exemple le Brésil) n'achèteront pas de génétique de moutons ou de chèvres du Canada à cause du risque de la tremblante et de l'EBS.

Une autre inquiétude est qu'en l'absence d'un programme national de surveillance pour compléter un programme de surveillance de l'EBS, la tremblante pourrait avoir des retombées négatives sur le commerce de l'industrie canadienne du bétail. En fait, en révisant les ébauches de politiques d'importation de l'ACIA écrites spécifiquement pour les bovins, il est clair que l'incidence des EST (incluant la tremblante) aura des conséquences sur la capacité du pays d'exporter des produits bovins.

En terminant, la commission OIE sur les normes terrestres de santé animale a fait des amendements aux chapitres de son code, incluant le chapitre sur la tremblante. Comme élément de ces amendements, l'OIE a présenté de nouvelles recommandations concernant la tremblante et sa surveillance. Par exemple, l'article 2.4.8.2 - paragraphe 4 recommande un « programme de conscientisation continu pour les vétérinaires, les fermiers et les travailleurs oeuvrant en transport, en mise en marché et en abattage des petits ruminants pour encourager le rapport de cas montrant des signes cliniques de la tremblante ». De plus, l'article 2.4.8.4 - paragraphe 2 affirme que le membre ait en place un « programme de surveillance basé sur une combinaison de tests sur tous les petits ruminants montrant des signes cliniques de tremblante et des échantillons appropriés d'animaux morts sur place, en transit et aux fins d'abattage ».

Au Canada, les partenaires de l'industrie ont fait une demande et reçu du financement par le biais du programme canadien d'adaptation agricole (PCAA). La gestion du programme volontaire national de certification à l'égard de la tremblante et l'étude nationale des génétiques de la tremblante chez les moutons canadiens de race pure sont financés par le biais d'ententes de contribution établies entre l'industrie et le programme PCAA.